ACIS ASBL
Au rythme de votre vie
Bien grandir. Bien vivre. Bien vieillir.

Charte institutionnelle

La Providence
Lessines

CHARTE INSTITUTIONNELLE

La Providence ACIS de Lessines

La Providence ACIS de Lessines comprend une « Maison de Repos », une « Maison de repos et de Soins » et une « Résidence Service » pour personnes âgées.

Sa vocation est d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des Personnes Agées en vue de leur permettre de vivre dignement leur fin de vie, dans le respect de la personne et de ses valeurs.

Pour ces raisons, nous croyons que la vie de notre institution doit se baser sur certaines valeurs telles que :

1. La qualité de vie

Promouvoir la qualité de vie c'est :

- Développer une politique de qualité de vie en institution, veiller en permanence à l'améliorer et réduire les inévitables contraintes d'une vie en collectivité.

- Préserver l'autonomie de la Personne Agée et favoriser l'expression de son libre-arbitre en lui donnant les moyens d'exprimer sa capacité et sa liberté de choix.

- S'engager au respect du droit à l'intimité, que la Personne Agée puisse jouir en toute sécurité d'un espace personnel et qu'elle puisse en limiter l'accès.

- Reconnaître le droit du résident à la propriété de ses affaires personnelles, quel que soit le niveau de son handicap.

- Reconnaître le droit du résident au risque, la possibilité de prendre les responsabilités de son choix et de les assumer quel que soit le degré de son handicap physique. Nous devons veiller en permanence à ne pas sous-estimer le potentiel de la Personne Agée même si elle est dépendante physiquement.

- S'engager à reconnaître et à maintenir le rôle social de la Personne Agée en favorisant les liens avec l'entourage, la famille, les amis en multipliant les ouvertures sur l'extérieur et les échanges.

- S'engager à accompagner la Personne Agée jusqu'à la dernière étape de sa vie et lui accorder une mort digne, dans le respect de ses valeurs et de ses convictions.

- S'engager à offrir aux Personnes Agées et à leurs familles des possibilités d'expression active au sein de notre institution.

- Reconnaître que, en tant qu'individu appartenant à une communauté, l'expression et la mise en œuvre des droits et des libertés de la Personne Agée ne sont limitées, que, par le respect de l'exercice de ces mêmes droits par les autres.

2. Le respect des valeurs de chacun

Toute personne a le droit d'être accueillie et respectée quelles que soient ses valeurs philosophiques, morales, politiques,... et ce, sans jugement, ni discrimination de ce qu'elle est ou a été.

3. Les valeurs de l'humanitude

La « philosophie de soins de l'humanitude », basée sur les concepts de bientraitance et de règles de l'art dans le soin, regroupe un ensemble de théories et pratiques originales pour :

- Rapprocher le soignant et le soigné dans leur humanitude ;
- Améliorer les soins et « le prendre soin » des personnes ;
- Accompagner ainsi les Personnes Agées dans la tendresse et le respect de l'autonomie, debout (dignes), jusqu'à la fin.

Cette méthode applique 5 principes associés :

- ✓ Zéro soin de force, sans abandon de soin.
- ✓ Respect de la singularité et de l'intimité.
- ✓ Vivre et mourir debout (dignement).
- ✓ Ouverture de la structure vers l'extérieur.
- ✓ Lieux de vie, lieux d'envies.

4. L'adaptation permanente de l'encadrement du résident

Adapter l'encadrement du résident c'est :

Offrir à la Personne Agée la possibilité de bénéficier d'un encadrement adapté.
Fournir à la Personne Agée une information claire et objective sur les offres des services internes et sur la vie en institution.
Veiller en permanence à ce que l'encadrement et les services proposés à la Personne Agée lui conviennent au mieux.

5. Le droit de choisir sa façon de mourir

A l'heure actuelle, des lois régissent les fins de vie. La loi des soins palliatifs, le droit à l'euthanasie,... Dans le respect des lois, chaque personne a le droit de choisir sa fin de vie, et nous avons le devoir de respecter sa volonté.

6. Le bien-être au travail

Assurer le bien-être des travailleurs c'est offrir à chacun la possibilité d'exprimer ses capacités et ses dons particuliers en lui permettant d'endosser les responsabilités qui y correspondent. Le bien-être au travail ne se conçoit que dans le cadre d'un travail multidisciplinaire où chaque métier est un maillon indispensable.

Signature du personnel *Signature de la direction*